

Séance du 23 avril 2026

Nombre de Membres

Afférents au Conseil Municipal **19**
En exercice **19**
Qui ont pris part à la délibération **18**

L'AN DEUX MILLE VINGT-SIX et le VINGT-TROIS AVRIL à 20 heures, le Conseil Municipal régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Léon THEBAULT-MAVIEL, Maire.

Vote

Pour **18**
Contre **0**
Abstentions **0**

Présents : 15
Didier CARLES, Alain CAZALS, Hélia CERVEAU, Laurence DALBIN, Christophe DEGOY, Stéphanie DELTOR, Nathalie GELY, Isabelle HOCHART, David JOURDON, Didier LAURENS, Antoine MALRAISON, Corinne MAVIEL, Joan MEGRET, Jean-Philippe MOULIN, Léon THEBAULT-MAVIEL.

Date de la convocation

09/04/2026

Absents excusés :

Fabien CABROLIER, a donné pouvoir à Alain CAZALS,
Sylvain CARLES, a donné pouvoir à Christophe DEGOY,
Agathe DELEBARRE, a donné pouvoir à Laurence DALBIN,
Frédéric MONTEILLET, absent excusé

Date d'affichage

20/04/2026

Secrétaire de séance : Isabelle HOCHART

Délibération n° 2026/05/045 – Désignation des membres
de la Commission d'Appel d'Offres (CAO)

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L1411-5 II b et L 2121-21,
Vu la délibération n° 2026-04-026 fixant les modalités de désignation des membres de la CAO,

Considérant qu'à la suite du renouvellement du conseil municipal, il convient de procéder à l'élection des membres de la commission d'appel d'offres,

Considérant que pour les Communes de moins de 3 500 habitants, la commission est composée :

- du Maire ou de son représentant,
- de 3 membres titulaires et 3 membres suppléants élus au sein du conseil municipal.

Considérant que l'élection des membres de la commission d'appel d'offres a lieu :

- au scrutin de liste ; les listes pouvant comprendre moins de noms qu'il n'y a de sièges de titulaires et de suppléants à pourvoir,
- à la représentation proportionnelle au plus fort reste,
- sans panachage ni vote préférentiel.

Après appel à candidature la liste suivante a été déposée :

Membres titulaires :

- Christophe DEGOY
- Laurence DALBIN
- Jean-Philippe MOULIN

Membres suppléants :

- Agathe DELEBARRE
- David JOURDON
- Frédéric MONTEILLET

Considérant que les membres du conseil municipal ont décidé, à l'unanimité des membres présents et représentés, de procéder au vote à main levée.

Après vote à main levée et dépouillement, les résultats sont les suivants :

- Nombre de conseillers présents ou représentés : 18
- Nombre de votants : 18
- Nombre de suffrages exprimés : 18

Calcul du quotient électoral (nombre de suffrages exprimés / nombre de sièges à pourvoir) : 6

	Nombre de voix	Sièges attribués	Reste	Sièges finaux
Liste n° 1	18	3	0	3

Sont proclamés élus membres de la commission d'appel d'offre :

Membres titulaires :

- Christophe DEGOY
- Laurence DALBIN
- Jean-Philippe MOULIN

Membres suppléants :

- Agathe DELEBARRE
- David JOURDON
- Frédéric MONTEILLET

Il est précisé que la commission sera convoquée par le Maire dans les conditions prévues par les textes en vigueur.

*Acte rendu exécutoire,
Après transmission par voie dématérialisée
En Préfecture le :
Publication le :
Le Maire, Léon THEBAULT-MAVIEL*

Ainsi fait et délibéré à Marcillac-Vallon, les jour, mois et an susdits

Pour extrait conforme,
Le Maire, Léon THEBAULT-MAVIEL